



Conseil municipal du 23 avril 2018

Délibération n° 2018-094 Charte locale d'insertion.

Intervention de Michel Chassier

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous n'avons pas approuvé cette délibération en Conseil communautaire, pour plusieurs raisons que je rappellerai brièvement :

- Le principe d'un zonage des quartiers ne nous paraît pas adapté, même s'il est théoriquement basé sur le revenu moyen des habitants, ce qui peut surprendre quand on observe le nouveau périmètre blésois auquel on a rattaché des secteurs qui correspondent à des opérations projetées comme autour de la friche Del Duca.
- Les politiques de réduction des inégalités devraient selon nous être basée sur des critères de revenu et non sur un zonage géographique, car de fait, il suffit d'habiter du mauvais côté de la rue pour en être exclu. Et selon le maillage retenu, des quartiers ne sont pas pris en compte, comme la Quinière par exemple, car un maillage trop large donne un revenu par habitant peut-être plus élevé en raison d'une certaine mixité sociale, qui est pourtant un objectif recherché.
- Nous verrons d'ailleurs que le principe de ce zonage, en raison paradoxalement des actions réalisées dans le cadre du PRU, a fait diminuer la population en zone prioritaire, ce qui pénalise aussi la ville dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat en application du seuil des 25%.
- Enfin, ces dispositifs introduisent également une complexité dans les clauses des marchés et dans les cahiers de charges, ce qui a tendance à exclure des petites entreprises qui ne répondent pas faute de disposer de la technicité pour monter de tels dossiers, nous le voyons même à la Région pour des travaux sur les lycées, où en dépit de l'allotissement destiné à permettre l'accès aux marchés des PME locales, nous avons peu de candidats, parfois aucun. Des entreprises pourtant connues des services mais qui ne répondent pas expliquent que c'est trop compliqué.

Voilà pourquoi, sans rentrer dans le débat plus général sur la politique de la Ville, nous n'approuverons pas cette charte.